

Motion pour le Conseil d'Administration du collège Paul Bert du 02/02/2012, relative à la DHG 2012

Nous, représentants des enseignants réunis au Conseil d'Administration ce 2 février 2012, exprimons notre mécontentement devant la dégradation des conditions d'étude et de travail des élèves comme des enseignants, et votons contre la DHG 2012 pour dénoncer l'insuffisance des moyens accordés par l'Inspection d'Académie pour assurer un service public d'enseignement de qualité.

En effet, tous les personnels et les parents d'élèves ont été unanimes pour dénoncer le sur-effectif annoncé au collège Paul Bert et les problèmes de sécurité qui en découlaient. Le Conseil Général et l'Inspection d'Académie ont reconnu la légitimité de la demande des personnels et des parents. La resectorisation mise en place vise ainsi, pour la rentrée prochaine, à stabiliser les effectifs (- 10 élèves prévus à la rentrée prochaine).

Nous n'avons pas pour autant demandé que les élèves soient entassés à 28 par classe, comme cela est prévu par l'Inspection d'Académie :

Prévisions 6ème			Prévisions 5ème			Prévisions 4ème			Prévisions 3ème		
Effectif	Division	E/D	Effectif	Division	E/D	Effectif	Division	E/D	Effectif	Division	E/D
121	5	24,2	140	5	28	164	6	27,3	140	5	28

Une division est retirée à l'établissement, soit l'équivalent réglementaire de 22,5 heures (- 2 sections de 5ème + 1 section de 4ème = - 2* 25,5 + 1*28,5 = - 22,5 heures), alors que notre DHG 2012 se trouve amputée de 43,5 heures par rapport à l'année précédente.

Dans le détail, ce sont en fait 46 HP qui sont supprimées, tandis que des HSA sont ajoutées.

Certains collègues se retrouvent donc dans l'obligation d'aller faire un complément de service dans un autre établissement alors que les besoins existent au collège Paul Bert.

Les moyens prévus sont insuffisants.

La structure des salles de technologie du collège Paul Bert empêche tout groupe supérieur à 20 élèves. Aucun cours ne peut donc être assuré en classe entière. Afin d'assurer les horaires réglementaires dans cette discipline pour toutes les classes, des groupes doivent obligatoirement être aménagés, qui consomment davantage d'heures que les moyens alloués par les prévisions de l'Inspection d'Académie. Nous rappelons qu'il ne s'agit pas là d'un choix mais d'une contrainte imposée par la structure même de l'établissement, et nous demandons à l'Inspection d'Académie d'en tenir compte.

D'autre part, les moyens alloués ne prévoient que 3 heures d'anglais sur l'une des classes de 6ème, au lieu des 4 heures réglementaires, en raison de l'option bilangue. Toutefois, les élèves bilangues ne constituent pas une classe entière et doivent être regroupés avec des élèves non-bilangues au sein d'une même classe. Ceci nécessite 1h d'anglais supplémentaire pour cette classe, afin de pourvoir à l'horaire réglementaire en anglais pour les élèves non-bilangues.

Du fait des heures obligatoires à « récupérer » pour la technologie et l'anglais, certaines disciplines se trouvent gravement amputées.

Ainsi, les moyens ne sont plus assurés pour permettre des groupes allégés en sciences physiques pour les niveaux 5ème et 4ème alors même que les effectifs par classe sont prévus à 28 pour ces 2 niveaux ; et aucun aménagement en groupes allégés n'est prévu en SVT, et ce, quelque soit le niveau.

De même, les élèves doivent être regroupés par 28 pour les cours d'espagnol en 4ème et en 3ème.

Comment dans ces conditions, répondre à la volonté ministérielle pressante d'évaluer les compétences du socle commun ?

Enfin, certaines particularités culturelles n'ont pas été prises en compte.

Le collège propose une option théâtre aux niveaux 6ème et 5ème, soutenue par le Conseil Général, mais totalement ignorée dans les moyens alloués par l'Inspection d'Académie.

Enfin, seules 2 heures sont attribuées aux professeurs d'éducation musicale pour l'ensemble chorale et l'ensemble orchestre instrumental, dans l'idée qu'un seul des 2 doit être proposé. Or, la chorale regroupe plus de 80 élèves chaque année qui participent tous au festival Chorale. Et il serait aberrant de supprimer l'ensemble orchestre instrumental dans un établissement à CHAM instrumentale.

En n'attribuant pas les moyens nécessaires au fonctionnement convenable de l'établissement, c'est une mise en concurrence des matières et des collègues qui est créée. A terme, c'est un appauvrissement de l'offre culturelle proposée à Paul Bert qui est à craindre.

Nous nous y refusons.

C'est pourquoi aujourd'hui, les représentants enseignants du Conseil d'Administration du collège Paul Bert s'élèvent contre cette proposition de DHG, quelle que soit la répartition des moyens horaires, l'enveloppe allouée à l'établissement étant insuffisante. Nous réclamons unanimement un réajustement des moyens nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement que tous les élèves et leurs parents sont en droit d'attendre de la part du service public d'éducation.

Nous demandons donc :

- l'allocation d'1 HP supplémentaire en anglais pour la classe mixte bilangue / non bilangue
- l'allocation de 2 HP supplémentaires en physique-chimie pour l'aménagement de groupes allégés en 4ème
- l'allocation de 4 HP supplémentaires en SVT pour l'aménagement de groupes allégés en 4ème-3ème
- l'allocation de 6 HP supplémentaires en espagnol pour l'aménagement de groupes allégés en 4ème-3ème
- l'allocation de 2 HP supplémentaires pour les ensembles chorale et orchestre instrumental
- la transformation de 7 HSA en 7 HP en français
- la reconnaissance de l'option théâtre dans les moyens alloués par l'Inspection d'Académie

Les représentants enseignants du collège Paul Bert